

222C0543  
FR0000125585-FS0151

8 mars 2022

**Déclaration de franchissement de seuil et déclaration d'intention**  
**(article L. 233-7 du code de commerce)**

**IL EST RAPPELE QUE LA PRESENTE DECLARATION EST ETABLIE SOUS LA RESPONSABILITE DU DECLARANT, LA PUBLICATION DE CET AVIS N'IMPLIQUANT PAS LA VERIFICATION PAR L'AMF DES INFORMATIONS COMMUNIQUEES.**

**CASINO GUICHARD-PERRACHON**

(Euronext Paris)

1. Par courrier reçu le 8 mars 2022, la société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois VESA Equity Investment<sup>1</sup> (2 place de Paris, 2314 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg) a déclaré avoir franchi en hausse, le 2 mars 2022, le seuil de 10% du capital de la société CASINO GUICHARD-PERRACHON et détenir 10 853 978 actions CASINO GUICHARD-PERRACHON représentant autant de droits de vote, soit 10,01% du capital et 7,42% des droits de vote de cette société<sup>2</sup>.

Ce franchissement de seuil résulte d'une acquisition d'actions CASINO GUICHARD-PERRACHON sur le marché.

2. Par le même courrier, la déclaration d'intention suivante a été effectuée :

« Conformément aux dispositions de l'article L. 233-7 VII du code de commerce, Vesa Equity Investment déclare, pour les six mois à venir :

- les acquisitions réalisées par Vesa Equity Investment ont été financées sur fonds propres et par une facilité de crédit sur marge non confirmée contractée auprès d'une banque européenne ;
- Vesa Equity Investment n'est partie à aucune action de concert vis-à-vis de CASINO GUICHARD-PERRACHON ;
- en fonction des circonstances et des conditions de marché, Vesa Equity Investment [envisage] de poursuivre ses achats d'actions CASINO GUICHARD-PERRACHON afin d'accroître sa participation ;
- Vesa Equity Investment n'a pas l'intention d'acquérir le contrôle de CASINO GUICHARD-PERRACHON ;
- Vesa Equity Investment n'envisage aucune des opérations mentionnées à l'article 223-17 I, 6° du règlement général de l'Autorité des marchés financiers ;
- Vesa Equity Investment n'a pas conclu d'accords et [ne détient pas] d'instruments, mentionnées aux 4° et 4° bis du I de l'article L. 233-9 du code de commerce concernant CASINO GUICHARD-PERRACHON ;
- Vesa Equity Investment n'est partie à aucun accord de cession temporaire ayant pour objet les actions ou les droits de vote de CASINO GUICHARD-PERRACHON ;
- Vesa Equity Investment envisage de solliciter la nomination d'un ou plusieurs membres au conseil d'administration de CASINO GUICHARD-PERRACHON. »

<sup>1</sup> Contrôlée par M. Daniel Křetínský.

<sup>2</sup> Sur la base d'un capital composé de 108 426 230 actions représentant 146 301 092 droits de vote, en application du 2<sup>ème</sup> alinéa de l'article 223-11 du règlement général.